

Le 5 septembre 2013

Avis aux prestataires de services

Un pas de plus en matière d'échanges électroniques avec les prestataires de services

La Direction de la rénovation cadastrale (DRC) a apporté, au cours des dernières années, des modifications substantielles au processus de rénovation cadastrale. Ces modifications se traduisent progressivement dans ses échanges avec ses partenaires, qu'ils soient prestataires de services ou grands propriétaires. De fait, la DRC tend à réaliser la majorité de ses échanges par voie électronique, éliminant ainsi l'utilisation du papier et les délais inhérents à ce mode de transmission.

À partir du 10 septembre 2013, les feuillets et planches d'agrandissements (voir nomenclature en annexe) résultant des requêtes en livraison 3 seront produits en format PDF. Ce faisant, les échanges que nous aurons avec les prestataires de services dans le cadre d'un mandat de rénovation cadastrale prendront une forme électronique, à quelques exceptions près.

Le résultat des contrôles des différentes livraisons sera donc déposé sur le site de téléchargement, soit les documents suivants :

1. Les rapports de contrôles
2. Les feuillets de la requête en format PDF, commentés numériquement (sauf ceux du premier contrôle d'acceptabilité de la livraison 3)
3. Les orthophotos, les fichiers d'erreurs et avertissements et tout autre fichier pouvant accompagner le résultat des contrôles
4. Les décisions ministérielles qui concernent les livraisons 2 ou 3
5. Le relevé détaillé des coûts en livraison 5
6. Les avenants et addendas aux contrats

Selon le cas, certains documents seront signés numériquement par le directeur général de l'arpentage et du cadastre et devront être contresignés¹ de la même façon avant d'être retournés par courriel avec vos factures, à M. Yvon Boulianne, et en copie conforme à l'adresse électronique drc@mrn.gouv.qc.ca, comme d'habitude.

Voici par ailleurs les documents qui ne seront plus requis :

1. Le bordereau de transmission de vos biens livrables
2. Les formulaires de requête de numéros de lots additionnels
3. Les formulaires de requête de numéro de plans complémentaires

...2

¹ La signature des avenants, et éventuellement d'autres documents, devra être faite par apposition. On peut apposer une signature numérique à l'aide des logiciels Consigno (<http://www.notarius.com/help/guides.dot#demos>) ou Adobe Acrobat Standard (http://help.adobe.com/fr_FR/acrobat/using/WS58a04a822e3e50102bd615109794195ff-7d4a.w.html).

Vous pourrez adresser vos demandes directement, par courriel, en fournissant les informations nécessaires (numéro de mandat, nombre de numéros de lots ou de numéros de PC). Les modèles seront retirés du site extranet.

Dans la même veine, un seul ensemble de plans sera imprimé et vous sera fourni pour la consultation des propriétaires.

Les échanges avec les grands propriétaires

Les demandes d'avis technique auprès des grands propriétaires (les GPR) seront également produites en format électronique (fichiers PDF) prochainement. Vous serez informés de ces changements lorsqu'ils entreront en vigueur et vous pourrez prendre connaissance des nouveautés qui les concernent.

Pour de plus amples renseignements au sujet du présent avis, vos chargés de projets pourront communiquer avec :

Monsieur Yvon Boulianne, coordonateur au suivi des mandats
Ligne sans frais : 1 866 451-6375, option 2 - 2,

La Direction de la rénovation cadastrale

(Avis-13-02)

Annexe - La nomenclature des fichiers PDF

Les feuillets : mmmmlvPRPsss_fffffffffff.pdf

mmmm : numéro du mandat de rénovation
l : numéro de la livraison
v : numéro de version de la livraison
PRP : constante
sss : numéro séquentiel (fixé par le prestataire au FIG)
fffffffffff : numéro du feuillet cartographique
pdf : constante

Les planches d'agrandissement : mmmmlvPRPsss.pdf

mmmm : numéro du mandat de rénovation
l : numéro de la livraison
v : numéro de version de la livraison
PRP : constante
sss : numéro séquentiel (fixé par le prestataire au FIG)
pdf : constante